



## Consulter un jugement aux prud'hommes

Par **JLR13**, le **28/10/2010** à **09:41**

Bonjour,

J'ai engagé une procédure aux prud'hommes. Je sais que l'entreprise a déjà été condamné pour le même fait (harcèlement). Est-ce que je peux consulter les jugements passés pour prouver la récidive ?

Merci pour votre aide.